

pas encore reçu le rapport annuel pour l'exercice de 1923 des chemins de fer Nationaux-Canadiens et de la marine marchande de l'Etat?

L'hon. M. GRAHAM: Nous n'avons pas encore reçu le rapport annuel de la marine marchande; mais j'ai par devers moi un exemplaire du rapport du réseau National-Canadien. D'ici à quelques jours j'espère être en mesure de déposer un exemplaire sur le pupitre de chaque député.

REMUNERATION ACCORDEE AUX DENONCIATEURS

M. MARTELL: Pour ce qui est de la résolution n° 25, qui est inscrite au Feuilleton à mon nom, le premier ministre peut-il me dire à quelle date j'aurai l'opportunité de discuter la question touchant le versement aux dénonciateurs d'une moitié des amendes perçues dans les causes que mentionne la dite résolution?

Le très hon. MACKENZIE KING: La résolution a été appelée à différentes reprises, je crois, alors que l'honorable député n'était pas à son siège.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur l'amendement de M. Woodsworth.

M. HOEY (Springfield): Avant d'entreprendre la discussion des résolutions qu'a soumises le ministre intérimaire des Finances (M. Robb), dans son exposé budgétaire annuel, et des questions qui s'y rattachent, je désire faire une couple d'observations touchant des sujets d'une importance peut-être secondaire. Il s'agit tout d'abord d'une lettre de M. John Stuart Mill citée au cours de ce débat par l'honorable député de Fort-William et Rainy-River (M. Manion) dans le but d'établir qu'au moins à une certaine époque de sa carrière cet illustre écrivain se déclara favorable à une politique de protection à condition que la situation soit anormale et que les circonstances soient en quelque sorte exceptionnelles. J'ai ici les lettres de John Stuart Mill, publiées par Hugh Elliott. La page 27 du second volume en contient une que l'auteur écrivit à un de ses amis d'Australie. Il cherche à y expliquer ce qu'il voulait dire dans une communication précédente qu'il interprète. Comme cette lettre est courte, je la citerai en entier. La voici:

Je viens de recevoir votre lettre du 25 février. Vous me faites un grand compliment en me disant que mes prétendues opinions ont pu avoir en Australie l'influence

[Le très hon. M. Meighen.]

que vous leur attribuez. Cependant, elles semblent avoir provoqué beaucoup de fausses interprétations. Cela dépend probablement de ce que je ne me suis pas exprimé d'une façon assez claire. Dans les nouvelles éditions publiées ce printemps je fais de ce sujet une étude plus approfondie, mais afin de vous éviter la peine de les consulter, je dirai tout de suite que je n'ai jamais songé à recommander ou à approuver, dans une nouvelle colonie non plus qu'ailleurs, une politique générale de protection ou un système d'impôts sur les articles importés qui ressemblât à ce que la législation de votre colonie a adopté récemment. Voici ce que je voulais dire: S'il est une ligne particulière d'industrie non encore exploitée dans le pays mais que certains particuliers ou certaines associations possédant le capital nécessaire auraient l'intention d'établir, et si ces personnes peuvent convaincre la législature qu'une fois l'entraînement de leurs ouvriers achevé et les difficultés de premier établissement surmontées elles pourront probablement produire leur article à aussi bon marché ou à meilleur marché que le prix auquel il peut être importé mais ne le pourront pas sans l'aide temporaire d'une subvention de la part du Gouvernement ou sans l'aide d'un droit protecteur, il peut alors arriver qu'il soit à propos, dans l'intérêt futur du pays, de faire un sacrifice temporaire en accordant un droit de protection mitigé pour un certain nombre d'années, disons pour dix à vingt ans au plus, durant la dernière partie desquelles le droit serait graduellement réduit, et à la fin desquelles il devrait s'éteindre. Vous voyez combien cette doctrine diffère du principe protectionniste à l'appui duquel on l'a invoquée.

J'en citerai une autre, qui est aussi brève. Elle fut écrite au club libéral de New-York. Voici comment M. Mill y répond, en ce qui concerne la protection, à une certaine allusion de la part du secrétaire de ce club:

A mes yeux, la protection sous toutes ses formes signifie que le Gouvernement s'applique à taxer la majorité dans l'intention d'augmenter les gains pécuniaires d'un petit nombre. Je dis l'intention, car il arrive bien souvent qu'il n'y réussissent pas, et jamais il n'y réussit autant qu'il l'avait espéré; mais quel que soit le gain, c'est le petit nombre seul qui le réalise; les ouvriers employés dans les industries protégées n'en bénéficient pas. Le salaire qu'ils touchent n'est pas plus élevé que celui des ouvriers qui sont employés ailleurs, il dépend du taux général de la rémunération de la main-d'œuvre dans le pays, et s'il arrive que l'on augmente artificiellement la demande de main-d'œuvre particulière, il s'ensuit tout simplement que la main-d'œuvre déserte d'autres occupations et que les métiers protégés assurent de l'emploi à un plus grand nombre, mais sans que le salaire soit augmenté. Il n'y a que les patrons qui profitent du gain provenant de la protection, si gain il y a. Une législation de cette nature était digne de l'Angleterre à l'époque où sa constitution n'était pas encore réformée et où le pouvoir de légiférer était attribué à une classe restreinte de grands propriétaires fonciers et de riches manufacturiers; mais chez une nation démocratique comme la nation américaine elle constituerait un cas insigne de duperie. J'ai une trop haute opinion de l'intelligence des Américains en général pour croire qu'un tout petit nombre de manufacturiers puisse conserver, au moyen de faux raisonnements et de sophismes, le pouvoir de prélever un droit sur les recettes d'autrui, lorsque la puissante aristocratie d'Angleterre n'a pu réussir à conserver ce même pouvoir en dépit de tout son ascendant politique et de tout son prestige social.

Vient ensuite une citation dont il a été question il y a quelques jours. Les paroles qu'elle comprend on les attribue au vénérable homme d'Etat que fut Abraham Lincoln, mais